



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 37509

Texte de la question

M. Jacques Lamblin attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les incertitudes ressenties par les riverains de l'exploitation de la mine de sel de Varangéville (Meurthe-et-Moselle). En effet, l'ordonnance n° 2011-91 du 20 janvier 2011 a abrogé l'ancien code minier, procédant à sa recodification. Cette ordonnance, qui n'a pas été ratifiée par le Parlement, n'a qu'une valeur réglementaire. Aussi, ces propriétaires s'inquiètent de cette insécurité juridique pouvant entraîner des complications et un rallongement des délais d'instruction en matière de procédure judiciaire. Au vu de ces éléments, il l'interroge sur l'applicabilité du code minier dans ses versions anciennes et nouvelles.

Texte de la réponse

L'article 92 de la loi no 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures a, dans les conditions prévues à l'article 38 de la constitution, autorisé le Gouvernement à procéder par ordonnances à la création de la partie législative du code minier. Les dispositions codifiées sont celles en vigueur au moment de la publication de l'ordonnance, sous réserve des modifications nécessaires pour assurer le respect de la hiérarchie des normes, la cohérence rédactionnelle des textes ainsi rassemblés, harmoniser l'état du droit, remédier aux éventuelles erreurs et abroger les dispositions devenues sans objet. Sous réserve des modifications nécessaires énumérées plus haut, le contenu de l'ancien code minier a été repris à droit constant par le nouveau code. Tant que l'ordonnance no 2011-91 du 20 janvier 2011 portant codification de la partie législative du code minier n'a pas été ratifiée ou qu'une loi n'a pas conféré à ses dispositions une valeur législative, les dispositions de l'ancien code minier gardent leur valeur législative.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Lamblin](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37509

Rubrique : Mines et carrières

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 septembre 2013](#), page 9576

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 117